

# RÉUNION DU 2 DÉCEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le deux décembre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 22 novembre 2016, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. André TIHY, Maire.

Etaient présents : Mmes DUHAMEL, DURAND, FÉVRIER, PILLON  
MM. BARILLEC, BIHEL, DOUBLET, HEUTTE, LHEUREUX, MERIOTTE.

## **I. ADHÉSION AU SERVICE D'URBANISME MUTUALISÉ**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Loi ALUR a mis fin, au 1<sup>er</sup> juillet 2015, à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat à toutes communes compétentes dès lors qu'elles appartiennent à une Communauté de Communes de 10 000 habitants et plus, ce qui sera le cas pour notre commune avec la fusion des Communautés de Communes, au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

C'est dans cette perspective que les Présidents des Communautés de Communes de Pont-Audemer, de Beuzeville, de Bourgtheroulde et du Roumois Nord ont décidé de créer le 1<sup>er</sup> juillet 2015, un service commun dans le domaine de l'urbanisme – application du droit des sols.

La commune a la possibilité d'adhérer au Service d'Urbanisme Mutualisé (SUM) pour l'instruction des autorisations dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Dans ce cadre, et afin que la Communauté de Communes de Pont-Audemer (CDC portant le service commun) puisse nous faire bénéficier du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, le Conseil Municipal doit autoriser M. le Maire à signer les autorisations nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme,
- Autorise le Maire à signer la convention cadre de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

## **II. REDEVANCE AU TITRE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ**

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que la société GrDF versera à la Commune, pour l'année 2015, la somme de 257 € au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz.

### **III. RÉTROCESSION DU LOTISSEMENT "LES CHAMPS"**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que suite à :

- l'Assemblée Générale qui a eu lieu le 4 octobre 2016 ;
- l'état des lieux effectué le 11 octobre 2016, en présence de M. MORAINVILLE, Président et M. LEFEBVRE, Secrétaire de l'Association Syndicale Libre Lotissement les Champs, de M. BENARD, représentant de la société BRP Investissements, de M. Tihy – Maire de la Commune ;
- la transmission à la Préfecture de tous les documents concernant la modification du siège social de l'ASL ;

le lotissement "Les Champs" appartenant actuellement à la société BRP Investissements, doit être rétrocédé à la Commune pour l'euro symbolique, les frais annexes restant à la charge de la Société BRP Investissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la rétrocession du lotissement "Les Champs" pour l'euro symbolique ; les frais annexes étant réglés par la Société BRP Investissements.

Cette somme ayant été prévue au budget 2016, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette Convention.

### **IV. TRAVAUX A VENIR**

#### **• ATELIERS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'un devis a été demandé à la Société Véolia, afin d'amener l'eau aux ateliers communaux.

#### **• ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la Société ARE interviendra, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017, au niveau de l'éclairage public :

- Réglage des horloges, afin que l'éclairage soit uniforme dans toute la commune,
- Remplacement des dernières lanternes vétustes.

#### **• ÉCLAIRAGE "LES PILLARDS"**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que l'éclairage public "des Pillards" est en cours et qu'il se terminera au début de l'année 2017.